

Séance du 15 novembre 2018 à 19 heures

Le quinze novembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Arcambal, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. ANNES Jean-Pierre (Bellefont-La Rauze), Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La Rauze), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme BOYER Noëlle (Cahors - procuration donnée à M. SIMON), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à M. MUNTE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration donnée à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert - procuration donnée à M. JOUCLAS), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), M. VIVIER Jean-Luc (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), Mme HILT Martine (Pradines - procuration donnée à M. MARRE), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20181115-10_15_11_18-DE
Regu le 21/11/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction de la Prospective territoriale

Objet : Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de Saint-Géry-Vers

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 novembre 2018

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily Hauck
Direction de la Prospective territoriale

Objet : Approbation du Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de Saint-Géry-Vers

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de la commission permanente en date du 16 décembre 2016, la Région Occitanie a validé la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs-centres. Sur notre territoire, trois bourgs-centres ont été identifiés selon les critères définis par la Région : Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers.

Ce dispositif sera concrétisé par des contrats pluriannuels « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » constituant un sous-ensemble contractuel du contrat territorial Occitanie du Grand Cahors approuvé en commission permanente de la Région le 20 juillet 2018.

Afin d'élaborer ce document contractuel, vous avez approuvé par délibération en date du 9 novembre 2017, la réalisation d'une étude visant l'élaboration d'un projet de développement et de valorisation de chacun des trois bourgs-centres.

Le Contrat Bourg Centre Occitanie 2018-2021 de Saint-Géry-Vers s'appuie sur les conclusions de cette étude et s'articule autour de deux axes stratégiques.

Axe 1 - Conforter l'attractivité pour les habitants et les touristes

Si le positionnement de Saint-Géry-Vers dans la vallée du Lot et ses structures d'hébergement notamment collectif, confèrent à cette commune un potentiel qui assure la viabilité des commerces et des services en saison touristique élargie (de mars à novembre), il est fondamental de conforter la part de population de résidents pour assurer la pérennité de ces services et renforcer le rôle de commune en tant que pôle d'équilibre rural tout au long de l'année.

Afin de conforter son attractivité touristique, mais surtout résidentielle, Saint-Géry-Vers souhaite travailler sur le cadre de vie, notamment la qualité des espaces publics et des logements.

Axe 2 - Pérenniser les activités touristiques et permanentes

Afin de pérenniser et développer les activités économiques locales, Saint-Géry-Vers créera des équipements structurants concentrant les flux d'habitants et des touristes vers les centres-bourg.

La mise en œuvre du contrat Bourg Centre Occitanie ci-annexé fera l'objet, chaque année, de programmes opérationnels. La gouvernance de ce contrat sera assurée par le Comité de pilotage stratégique et de suivi à l'échelle du territoire de l'agglomération du Grand Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2018-2021 de Saint-Géry-Vers, ci-annexé, sous réserve des dernières modifications apportées par les partenaires, ainsi que tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE